

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE PUBLIC

Un homme décède à Lausanne après une chute de son balcon au terme d'une intervention de police

Les forces de police sont intervenues ce mercredi 5 novembre afin de tenter de raisonner un homme qui s'était retranché à son domicile de la rue Mathurin-Cordier. Lors de l'intervention de la police et au terme de plusieurs heures de négociation, l'homme a chuté dans le vide. Transféré au CHUV, il y est décédé durant la nuit. Une instruction pénale a été ouverte par le Ministère public afin de déterminer les circonstances du décès.

Mercredi 5 novembre 2025, le Ministère public a été informé par la Police municipale de Lausanne (PML) qu'un homme était décédé au CHUV vers 21h au terme d'une intervention débutée vers 17h.

Selon les informations fournies par la PML, un membre de la famille de la victime a contacté police-secours en raison du comportement perturbé de cet homme de 37 ans, ressortissant français habitant à la rue Mathurin-Cordier. A l'arrivée des secours, l'individu aurait refusé d'ouvrir la porte et se serait rendu sur son balcon du 6^e étage avec une arme blanche. D'autres patrouilles, ainsi que le Groupe d'intervention de la police de Lausanne (GIPL), appuyé par le Détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD), et des négociateurs ont été mobilisés sur les lieux. Après plusieurs heures de négociations infructueuses, des intervenants du GIPL et du DARD ont pénétré dans l'appartement vers 20h. Malgré l'usage d'un taser et de fumigènes, l'homme a enjambé la barrière du balcon avant de chuter dans le vide. Ce faisant, il est tombé à côté du matelas préalablement mis en place en-dessous du balcon. Gravement blessé, il a été transféré au CHUV où il a succombé une heure plus tard.

La Division affaires spéciales du Ministère public a ouvert une instruction pénale afin d'établir le déroulement de l'intervention et de déterminer les circonstances ayant conduit au décès. Les investigations ont été confiées au Détachement d'investigations spéciales policières (DISPO). La famille a été avisée du décès et l'autopsie du corps du défunt par le Centre universitaire de médecine légale a été ordonnée.

A ce stade des investigations, le Ministère public ne communiquera pas davantage sur ce dossier.

Lausanne, le 07 novembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Derouand, responsable de la communication, Ministère public,
[communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch), 076 615 54 66